



## Fiche d'information Établissement SEVESO seuil haut

Fiche requise dans le cadre de la directive européenne Seveso 3  
pour l'information du public

Directive 2012/18/UE (Article 14, annexe V)

AM 26/05/2014 (Annexe IV)

<b>Nom de l'établissement :</b>	ELENGY - Terminal méthanier de Fos Cavaou
---------------------------------	---

<b>Adresse de l'établissement :</b>	Route des plages - 13270 Fos sur Mer
-------------------------------------	--------------------------------------

<b>Situation administrative et étude de dangers :</b>	Le terminal méthanier de Fos Cavaou est un établissement classé SEVESO Seuil Haut, soumis aux dispositions réglementaires mentionnées à la section 9, chapitre V, titre Ier du livre V du code de l'environnement. A ce titre, il a fait l'objet d'une autorisation d'exploitation (arrêté préfectoral 144-2011A du 13/02/2012) conformément à l'article L. 511-2 du code de l'environnement. Conformément à l'article L. 181-25 du code de l'environnement, une étude de dangers a été fournie à l'Administration. Cette étude de dangers a été mise à jour en 2019 et une notice de réexamen est actuellement en cours d'élaboration.
---	---

<b>Activité de l'établissement :</b>	Elenzy exploite depuis 2009 à Fos-sur-Mer le terminal méthanier de Fos Cavaou ; les fonctions principales de cette installation industrielle sont : <ul style="list-style-type: none"><li>• L'accueil de navires méthaniers, aussi bien pour le déchargement que le chargement de cargaisons de Gaz Naturel Liquéfié (GNL),</li><li>• Le stockage du GNL dans des réservoirs cryogéniques,</li><li>• La regazéification (ou vaporisation) du GNL afin d'émettre sous forme gazeuse du gaz naturel vers le réseau national de transport par gazoduc,</li><li>• Le chargement de citernes routières de GNL afin d'en assurer l'acheminement vers des clients finaux non raccordés à un réseau de transport ou de distribution de gaz naturel.</li></ul>
--------------------------------------	---

<b>Nature des dangers liés aux substances dangereuses se trouvant dans l'établissement :</b>	Le gaz naturel est présent en grande quantité sur le terminal, soit à l'état liquide (GNL), soit à l'état gazeux sous pression. Le gaz naturel est extrêmement inflammable et peut, dans certaines conditions, provoquer des explosions. Le tétrahydrothiophène (THT) est employé pour l'odorisation du gaz naturel. Il est facilement inflammable et est classé dans les produits nocifs par inhalation, contact avec la peau et par ingestion. Il est irritant pour les yeux et pour la peau.
--	--

<b>Modalités d'information du public en cas d'évènement majeur :</b>	En cas de sinistre, Elenzy informe dans les plus brefs délais les Administrations locales suivant un schéma d'appel prédéfini par les Autorités compétentes. Le terminal est doté d'un automate d'appel
--	---

qui permet d'envoyer simultanément les informations d'alerte sur les différents modes de communication préenregistrés (téléphone, fax, mails...).

En cas de sinistre impactant l'extérieur du terminal, les sirènes du terminal donneront l'alerte sur un périmètre déterminé et, en cas de nécessité, les populations seront informées par les sirènes de la commune de Fos-sur-Mer, par des véhicules équipés de mégaphones ou par internet et les réseaux sociaux (Site internet / Facebook / Twitter / Appli Fos Mobile).

Le CYPRES a mis à la disposition des populations une plaquette d'information sur le risque industriel sur la zone de FOS. Ce document intègre les recommandations et instructions à suivre par les populations en cas d'accident industriel majeur : [risque-industriel-plaquette-cypres.pdf \(fossurmer.fr\)](http://risque-industriel-plaquette-cypres.pdf (fossurmer.fr))

**Nature des dangers liés aux accidents majeurs et leurs effets potentiels sur la santé humaine et l'environnement :**

Les potentiels de dangers sont liés à une perte de confinement du gaz naturel sur une canalisation ou un équipement lors des opérations de transfert de liquide ou de gaz. Les conséquences d'un éventuel relâchement sont les suivantes :

- En cas de fuite sur les circuits de liquide, le GNL se répand sur le sol ou sur l'eau en formant une nappe qui se vaporise. Les vapeurs froides de GNL se diluent progressivement dans l'air ambiant. Ce mélange forme un nuage inflammable dérivant au niveau du sol. Deux effets sont alors redoutés si le nuage rencontre une source d'inflammation :
  - les effets thermiques dus à la combustion du nuage,
  - le rayonnement du feu de la nappe.
- En cas de fuite sur les circuits gazeux, le gaz se disperse dans l'air. Si le panache ainsi formé rencontre une source d'inflammation, l'effet redouté est le rayonnement thermique du feu de jet de gaz (aussi appelé feu de torche).
- Le risque de toxicité est nul, le gaz naturel (essentiellement constitué de méthane) est non toxique et il en est de même de ses produits de combustion.
- Le risque d'explosion n'est pas retenu en cas d'inflammation de gaz naturel en champ libre. En cas de milieu confiné ou encombré, une inflammation d'un nuage de gaz naturel est susceptible de conduire à des effets de surpression.

Ils sont à l'origine des effets majeurs suivants :

- Les effets de surpression résultent d'une onde de pression provoquée par une explosion. Celle-ci est causée par une combustion violente. L'onde de pression peut entraîner des lésions sur les organes (tympons, poumons...) ou des effets indirects sur l'Homme (bris de vitres, projection d'objets, par l'effondrement de structures bâties...).
- Les effets thermiques : ces effets sont liés au rayonnement de chaleur émis par la combustion plus ou moins rapide d'une substance inflammable. Ils peuvent provoquer des lésions létales ou irréversibles sur les personnes et une dégradation des infrastructures selon le niveau d'exposition aux rayonnement thermique.

<b>En cas d'accident pouvant avoir des effets hors site :</b>	<p>La mise à l'abri est la mesure conservatoire recommandée. Elengy déclenche l'alerte des autorités ainsi que les sirènes du terminal.</p> <p>Les maires relaient cette alerte par tous moyens à leur disposition.</p> <p>À la réception de l'alerte, la population :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• se met à l'abri ;</li> <li>• écoute la radio (RADIO FRANCE ou les radios locales) ;</li> <li>• se conforme strictement aux instructions des autorités, qui selon l'évolution de la situation, décideront : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Le maintien de la mise à l'abri ;</li> <li>○ Une mesure d'évacuation ;</li> <li>○ Ou la fin de l'alerte.</li> </ul> </li> </ul>
---	---

<b>Nature du risque et conséquences :</b>	<p>Le terminal de Fos Cavaou dispose d'un Plan d'Opération Interne (POI), document définissant à partir de l'étude de dangers, les mesures organisationnelles, les mesures d'intervention et les moyens matériels à mettre en œuvre en cas d'accident sur les installations pour protéger le personnel du site. Ce plan est coordonné avec les plans d'urgence des entreprises voisines afin de mettre rapidement à l'abri les personnels de ces entreprises en cas d'alerte.</p> <p>Les pouvoirs publics établissent également, sur la base de l'étude de dangers, un Plan Particulier d'Intervention (PPI) visant à assurer la sauvegarde des populations et la protection de l'environnement lorsque l'accident entraîne, ou est susceptible d'entraîner, des dangers dépassant les limites de l'établissement.</p> <p>Le CYPRES a mis à la disposition des populations une plaquette d'information sur le risque industriel sur la zone de FOS. Ce document intègre les recommandations et instructions à suivre par les populations en cas d'accident industriel majeur : <a href="http://risque-industriel-plaquette-cypres.pdf (fossurmer.fr)">risque-industriel-plaquette-cypres.pdf (fossurmer.fr)</a></p>
---	---

<b>Effets transfrontaliers* :</b>	<i>Non concerné</i>
-----------------------------------	---------------------

\* uniquement si concernées

<b>Informations complémentaires :</b>	<p>La date de la dernière inspection et les informations relatives à cette inspection sont disponibles sur GEORISQUES (<a href="https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees">https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees</a> )</p>
---------------------------------------	--

<b>Modalités d'obtention de toute autre information pertinente :</b>	<p><b>ud-13.dreal-paca@developpement-durable.gouv.fr</b></p>
--	--